

NOUAKCHOTT INFO QUOTIDIEN

Visitez notre Site web
www.mapeci.com
www.nouakchottinfo.com
E-mail: nouakchottinfo@yahoo.fr

Prix: 100^{UM}
Etranger: 1^{Euro} - 1^{US\$}

Procès Ould Haidalla et de ses co-détenus

Ould Haidalla plaide NON COUPABLE

Les procès fort attendus de l'ex-chef d'Etat Mohamed Khouna Ould Haidalla et de ses 14 compagnons inculpés d'attentat tendant à renverser le régime constitutionnel par la violence au préjudice des intérêts majeurs de la Mauritanie" s'est ouvert lundi 1er décembre à 14 heures au Palais de Justice de Nouakchott.

La tension perceptible la veille, c'est à dire, la nuit du dimanche à lundi et la matinée du lundi s'est estompée en milieu de matinée du lundi.

En effet, dans la nuit du dimanche à lundi, des femmes ayant des parentés avec les prévenus, avaient été interpellées près de la prison de Beila où elles s'étaient regroupées de nuit, suite à la propagation des rumeurs faisant état du transfert des accusés vers l'intérieur du pays.

Les femmes en question, ont été finalement libérées le lundi matin avant l'ouverture du procès devant la cour criminelle de Nouakchott, au moment où, un impressionnant dispositif de sécu-

rité était mis en place, aux alentours immédiats du Palais de Justice, les forces de l'ordre ayant, par ailleurs, utilisé des grenades lacrymogène pour disperser des attroupements, de parents et sympathisants des détenus.

L'audience qui devait commencer à 10H00 le lundi fut reportée à deux reprises: une première fois à la demande des avocats de la défense qui souhaitaient se concerter avec leurs collègues étrangers présents au procès et une seconde, devant l'impératif de réorganiser la salle d'audience archicomble.

Après l'ouverture de l'audience de la cour criminelle sous la présidence de M Mohamed Abdellahi Ould Teyib, les avocats de la défense ont soulevé sur la forme, des exceptions de procédure, en faisant valoir que le "flagrant délit" appliqué à la procédure suivie à l'endroit de leurs clients était infondée, puisqu'ils n'avaient pas été arrêtés "la main dans le sac".

la journée a été caractérisée par une longue bataille de procédure relative aux vices entachant selon la défense, la procédure de

crime flagrant que le parquet a initiée ainsi que des demandes relatives au renvoi pour permettre à la défense de se préparer ainsi que la communication de la liste des témoins que la défense demande à citer en requérant la communication de la liste des témoins du parquet. A toutes ces exceptions, la cour a répondu par le rejet et commencé à étudier le dossier sur le fond.

Les accusés devaient ainsi, être entendus un à un par le tribunal, avant le réquisitoire du parquet représenté par le procureur de la République M Mohamed El Ghaïth Ould Oumar qui avait affirmé la veille du procès que la justice serait "rendue avec impartialité et en toute liberté des juges et assesseurs".

Et Ould Haidalla fut le premier appelé à la barre, sous les applaudissements de ses sympathisants présents dans la salle.

Dans sa réponse à l'interrogatoire du Parquet, Mohamed Khouna Ould Haidalla a plaidé non coupable et nié toutes les accusations portées à son encontre déclarant que son jugement, son interpellation et la perquisi-

tion de son domicile, constituent un affront à son statut d'ancien chef d'Etat, d'ancien chef d'état-major et d'ancien officier et soulignant que le pays fait face à "un complot depuis vingt ans" qui a visé ses ressources matérielles et morales et entraîné la déperdition des valeurs". En outre, Ould Haidalla a nié les accusations concernant le GRAB1, le gouvernement de transition et l'argent libyen estimant qu'elles étaient infondées. Pourtant, une très haute autorité du ministère de la justice qui a requis l'anonymat (1) a assimilé les propos de l'ex-chef d'Etat concernant "le complot qui vise depuis vingt ans les ressources matérielles et morales du pays et la déperdition des valeurs" comme étant des aveux.

L'autorité judiciaire en question tout en soulignant le droit accordés à la défense et la présence d'avocats étrangers à ce procès "où nous avons rien à cacher" a-t-il dit a dénoncé entres autres la démarche "anarchique" de la défense et a précisé que les preuves existent et seront exhibées au moment opportun.

Procès Ould Haidalla et de ses co-détenus

Ould Haidalla plaide non coupable

Point de presse du collectif des avocats de la défense

Le lendemain mardi 2 décembre, le collectif des avocats de la défense a convoqué la presse nationale et internationale dans la matinée, pour faire le point de la première journée d'audience.

Dans une brève introduction, Maître Diabira Maaroufa, président du collectif a précisé l'importance de faire des points de presse tout au long du procès. Il a affirmé qu'une audience judiciaire est un lieu de pédagogie extraordinaire, une occasion d'éduquer, de former et surtout de responsabiliser les citoyens avant d'ajouter "la manière dont une justice fonctionnelle interpelle chaque citoyen". Il dira également, "vous avez vu et partagé avec nous les conditions dans lesquelles ce procès s'est déroulé, vous avez vu que le souci constant que nous avons pour le respect du droit de la défense n'est pas souvent perçu comme une nécessité impérative par la cour et surtout par le procureur".

Prenant la parole à son tour, Maître Aminata Tall Sall du Sénégal, avocate au barreau de Dakar, a lu devant la presse, un communiqué en quatre points précisant qu'à l'issue de la première journée d'audience que le collectif dénonce :

- la présence massive des forces de sécurité plus particulièrement, celles de Monsieur le directeur régional de la sûreté dans l'enceinte de la salle d'audience faisant ainsi peser une pression intolérable sur la cour, les détenus, le public et surtout sur le bon déroulement du procès.

- la présence intolérable au dessus de la composition de la cour de Monsieur le procureur général près la cour suprême qui avec ses substituts interfère publiquement et par des instructions écrites au procureur de la République dans le déroulement des débats.

- regrette et condamne l'attitude discursive, impulsive et belliqueuse de Monsieur le Procureur de la République qui en violation de tous les règles élémentaires, interromp le débat, coupe la parole aux avocats et même au président et assure la police de l'audience en lieu et place de ce dernier, rompant ainsi de façon flagrante l'équilibre entre les parties au procès.

- Enfin, que le collectif rappelle respectueusement à la cour criminelle le respect dû à la défense qui est un droit sacré et l'invite au respect des principes qui doivent guider tout procès juste et équitable qui ne saurait se tenir sans le concours accepté des avocats.

Après la lecture du communiqué, l'avocat sénégalais, Maître Boyconta Diallo informera la presse du refus de l'Ambassade de Mauritanie en France de délivrer des visas à deux collègues fran-

çais qui devaient se joindre à eux. "ce n'est pas normal qu'un avocat français soit rejeté, pour le simple raison que des conventions internationales lient nos différents Etats avec la France, notamment la convention de réciprocité entre les barreaux de la sous-région et le barreau français" dira-t-il.

M Diallo regrettera en outre que les accusés soient présentés un à un. Ailleurs, dira-t-il, ils ne l'auraient pas accepté. Il a souhaité que la cour soit à la hauteur des répliques des avocats, mais aussi à la hauteur des signes de politesse. Il a demandé que le président rappelle à l'ordre le parquet qui s'immitte dangereusement dans la bonne marche du procès.

Procès d'intention?

A son tour Maître Brahim Ould Ebetty a déclaré que les questions posées par le président et le parquet durant le procès prouvent que c'est un procès d'intention qui était lancé à leur client, puisqu'il n'y avait aucun élément de fond, ce qui donne une idée sur la légèreté des chefs d'accusations. On demandait dit-il, à Ould Haidalla ce qu'il comptait faire s'il y avait la fraude ?

Maître Ebetty, dira également qu'ils devaient prendre contact avec leur client en début de matinée du mardi, mais qu'ils ont été empêchés, ce qui selon lui n'est pas normal, car un procès demande des contacts et entretiens permanents et réguliers entre les avocats et leurs clients.

Pour exercer ce droit, un entretien technique avec leur client a été demandé le matin du mardi, pour préparer son interrogatoire. "Le régisseur avait donné son autorisation" dira, Maître Diallo, "mais à condition que l'entretien se tienne tôt...". Pour des raisons encore obscures, le régisseur s'est caché derrière l'absence d'instructions du directeur de l'administration pénitentiaire pour respecter son engagement. Finalement ce fut un déplacement à la prison pour rien "a-t-il conclu.

Le collectif menace de se retirer

Dans le mot de la clôture, Maître Aminata Tall Sall dira que le collectif n'est pas disposé à assister à "une parodie de procès". "Nous sommes là pour que le procès se tienne dans des conditions normales, sinon nous ne sommes pas prêts avec nos robes à servir de faire-valoir comme si c'est une justice normale, alors que rien n'a été fait". "Nous allons nous concerter" ajoutera-t-elle, avant de terminer en déclarant "il n'est pas exclu que si le procès ne se tienne pas dans les normes indiquées qu'il se poursuive sans les avocats", car

dit-elle, " nous ne sommes pas prêts à cautionner une parodie de justice et un simulacre de procès".

Au deuxième jour, incident à la cour

Au deuxième jour du procès de l'ex-chef d'Etat Mohamed Khouna Ould Haidalla qui a débuté mardi à 12h00, l'audience a été marquée par le retrait des avocats de la défense qui exprimaient ainsi leur solidarité avec l'un des leurs, expulsé par le président de la cour criminelle.

Environ une heure après leur retrait les avocats ont trouvé un compromis avec le président du tribunal et ont réintégré l'audience.

Sur la nature de l'incident, un avocat de la défense avait demandé à Ould Haidalla quelle avait été la réaction de Ould Taya à l'époque où il l'avait démis de ses fonctions de Premier ministre.

Le président de la cour, Mohamed Abdellahi Ould Teyb, ayant rejeté cette question, mais Me Mohamed Mahmoud Ould Lemmat, avait répliqué en rappelant à la cour, les droits de la défense et l'impossibilité de la censurer. Suite à cette remarque le président de la cour criminelle a ordonné à la police de faire sortir Me Ould Lemmat de la salle. La réaction de ses collègues, une trentaine, ne se fit pas attendre. Ils quittèrent eux aussi les lieux et se dirigèrent vers les locaux de l'ordre des avocats. Après leur retrait de la salle d'audience le procureur de la République a organisé un point de presse dans lequel il a dénoncé le comportement de la défense et a prévenu que s'ils ne reviennent pas, la cour allait commettre des avocats d'office pour les prévenus. Et le procureur de préciser que ce sont les aveux de Ould Haidalla qui ont affolés la défense car Ould Haidalla a déclaré qu'il rejette le régime donc ne reconnaît pas l'Etat ce qui est suffisant pour le procureur de la république, qui n'a pas également manqué de souligner que le retrait des avocats de la défense ne sert ni la loi, ni les prévenus et qu'il était d'ailleurs prémédité.

De leur côté les avocats de la défense ont organisé un point de presse dans les locaux de l'ordre des avocats dans lequel ils ont déclaré que Ould Haidalla n'a pas fait les aveux allant dans le sens soulevé par le procureur de la République informant l'assistance qu'ils ont chargé le bâtonnier Melanine Ould Khalifa de discuter avec la cour pour trouver un compromis qui fut finalement trouvé, lequel a permis à l'ensemble des avocats de revenir en salle. (A suivre)

REACTIONS

Coté partis

Appel à la mobilisation

Le Forum pour le salut démocratique et pour la libération de Mohamed Khouna Ould Haidalla et de ses co-détenus, créé le 19 novembre par six partis et courants d'opposition, a appelé, dimanche dans un communiqué, ses militants à venir nombreux au procès de l'ancien président.

créé il y a deux semaines par cinq partis d'opposition et le mouvement islamiste, qui avaient soutenu es trois principaux candidats de l'opposition (Ould Haidalla, Ould Daddah et Ould Boulkheir), veulent entre autres "maintenir la pression dans la rue" pour amener le pouvoir à libérer les prisonniers. Au terme de ce communiqué le Forum demande à ses militants de venir nombreux au procès pour exprimer "leur attachement aux règles du jeu pacifique dans le débat politique, leur rejet de tout règlement de compte politique par le biais des tribunaux et leur exigence d'une justice indépendante".

La rue entre le oui et le non

Depuis que les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 7 novembre 2003 ont été rendus publics et la réélection du président Ould Taya a entérinée par le Conseil Constitutionnel, les regards se sont focalisés sur la suite qui sera donnée à la détention de l'ancien président Mohamed Khouna Ould Haidalla et des membres de son directeur de campagne incarcérés avec lui dans la prison civile de Beïla.

Y'aura-t-il procès ou pas, était la grande interrogation qui retint profondément les souffles des mauritaniens au sortir de cette élection qui fut un laps de temps menacée par l'arrestation et la libération momentanée de ce candidat la veille du vote. Dans un micro troitoir que nous avons réalisé pour comprendre la réaction de la rue Nouakchottaise, les avis sont très contrariés. Pour Loubyia, une jeune lycéenne "ce procès est très important car il faut que les citoyens comprennent que faire de l'intelligence avec un pays étranger est une traîtrise impardonnable, car c'est être contre son pays et son peuple. Chacun sait que la Libye ne nous porte pas dans son cœur et que, par tous les moyens, elle cherchera à nous déstabiliser. Qui freine aujourd'hui l'Union maghrébine, ce n'est pas la question du Sahara, c'est la Libye." La discussion qui se déroule dans un cyber café fait réagir un autre internaute, qui se refusera à décliner son identité. Jeune, élané, de teint clair et arborant un collier de barbe fin, il dira: "Il ne faut pas dire ça, parce que partout les élections sont organisées pour donner lieu à des règlements de compte et chacun sait que ce procès est un scénario déjà écrit depuis longtemps et que chacun y joue le rôle qui lui a été programmé avec ou sans son consentement. Ce n'est pas juste, comme cette histoire de plan Grab1." Un négro-mauritanien, sans se détourner de sa machine riposte: "De toutes les façons, les élections ont été organisées dans la transparence et nous avons voté, moi, vous et qui-conque y était ce jour-là dans le calme et la discipline. Même les représentants des candidats l'ont déclaré à la télévision. Au moins pour ça, il faut savoir rester honnête. Maintenant cette histoire de complot, d'argent libyen et autre, laissons la justice faire son travail et surtout laissons la politique aux politiciens. Ce n'est pas notre affaire et que chacun se mêle de ce qui le concerne. D'ailleurs on est là pour naviguer, pas pour faire de la politique, n'est-ce pas monsieur du cyber?" Souriant le jeune responsable du cyber ajoute: "Je souhaite que vous ne dérangez pas mes clients."

Dans un minibus qui faisait son itinéraire habituel pour l'hôpital national, le sujet du procès préoccupe également les passagers: "c'est un procès inutile puisque le pouvoir n'a pas intérêt à entamer son mandat par des emprisonnements, lui qui a habitude les populations à vider les prisons", dit un homme âgé à la barbe riche et plutôt toute blanche. "Que Dieu nous préserve du mal et de l'instabilité", prie une dame de teint foncé. "Ould Taya est un homme de paix, qui aime la paix, comme nous l'avons connu depuis presque vingt ans. Espérons que la raison l'emportera sur les choses politiques", dit le chauffeur qui s'empresse d'ajouter: "que chacun se préoccupe de son gagne-pain et de son malade, c'est toujours mieux que de se soucier pour des choses qui nous dépasse."

Quoi que la rue Nouakchottaise veuille bien dire dans sa mosaïque peuplée, une chose est sûre: le procès de Ould Haidalla et de ses co-détenus est une affaire qui ne laisse pas indifférent et chacun sait que le plus difficile sera de faire l'unanimité des citoyens sur une question dont ils ne détient pas tous les arcanes et ne connaissent surtout pas les dessous.